COVID-19 - SCHÉMA DU DÉPISTAGE ET CONTACT-TRACING DE NIVEAU 3

NIVEAU 1 – MÉDECINS ET ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ → **NIVEAU 2 –** ASSURANCE MALADIE

NIVEAU 3 – AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

CELLULE RÉGIONALE

1. Coordination régionale

Médecin, épidémiologiste, ingénieur sanitaire, infirmier ou pharmacien
Réalise la formation au contact-tracing.
Assure le lien avec la cellule de Santé publique France, avec les partenaires régionaux, entre les équipes de contact tracing et de suivi des cas ; avec les équipes en charge de la réponse téléphonique.
Exploite les résultats des indicateurs de suivi régionaux.

+

2. Expertise médicale ARS

Epidémiologiste, infirmier ou médecin de veille sanitaire…
Au siège ou en délégation : apporte son appui et son expertise dans le traitement des situations complexes, des foyers épidémiques (clusters), élabore des procédures de contact tracing et de suivi spécifiques.

PLATEFORME DÉPARTEMENTALE

3. Coordonnateur plateforme

Organise et pilote la plateforme, assure le lien avec les services de la préfecture et les opérateurs locaux (éducation nationale, Conseil départemental, médecine du travail, Education nationale, Etablissements médico-sociaux, protection maternelle et infantile…)
Active l'équipe mobile si nécessaire en situation de cluster.

4. « Contact tracing » : enquêteur-investigateur

Binôme formé au contact tracing
Interroge et recense les cas et sujets contact en fonction des niveaux de risque, oriente les cas symptomatiques pour faire un test de dépistage, transmet les mesures de prévention et d'isolement. Recueille les besoins en accompagnement social.

5. Equipe mobile « brigades sanitaires »

Elle se déplace sur le terrain en fonction des situations de cas groupés pour la mise en place d'une campagne de dépistage in situ. Elle est ajustée en nombre et en compétences en fonction des besoins : contact tracing, prélèvement, mise en place de mesures spécifiques à la collectivité, etc.

= Equipe pluridisciplinaire mobile composée en fonction des besoins d'un coordonnateur, 1 médecin, 1 à 2 préleveurs, 2 à 4 enquêteurs,

Tracer
Equipe hospitalière, SDIS + investigateur ARS + autres professionnels de santé

Prélever
Equipe hospitalière, SDIS + équipe de laboratoire + professionnels de santé

Mettre en place
les mesures de contrôle de l'épidémie sur le terrain

Informer
Les personnes concernées, les responsables de la collectivité.
Communiquer
auprès des élus des médias.

Repérer les situations sociales fragiles et **informer** la plateforme d'accompagnement social **de la préfecture.**

L'ARS assure un suivi régulier des personnes contacts tant sur le apparition de symptômes que sur la sensibilisation aux mesures barrières ; en complément du suivi par le médecin.

L'ARS s'assure de la mise en place, en cas de besoin, d'un suivi médical du patient en cas d'hébergement en dehors du domicile, organisé par les **services de la Préfecture et les collectivités,**